

Les soins de longue durée au Québec 2017

Maisons et résidences avec services

Fonctionnement des maisons de soins infirmiers subventionnées par le gouvernement

Les centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) sont des établissements qui assurent 24 heures sur 24 des soins infirmiers et des services de surveillance pour les personnes qui ont besoin de soins complexes qu'on ne peut plus leur prodiguer chez elles.

Au Québec, le Centre local de services communautaires (CLSC) gère les admissions aux CHSLD publics ou privés subventionnés (lits subventionnés). Un client, un parent ou un ami peut faire les démarches voulues, après quoi le CLSC et un médecin effectuent une évaluation médicale.

Aucune évaluation financière n'est nécessaire pour les clients qui sont en mesure de payer le plein tarif des services.

Si une personne n'a pas les moyens de payer les frais d'hébergement en CHSLD, elle doit remplir une *Demande d'exonération ou de réévaluation et doit être envoyée à la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ)*. La RAMQ détermine si la personne a droit à une aide gouvernementale. Les frais payables par tous les clients au CHSLD représentent sa participation aux coûts et couvrent une partie des frais subventionnés par le gouvernement.

Coût

Type de chambre	Tarif mensuel
Chambre standard (3 lits ou plus)	1 141,80 \$
Chambre à deux lits	1 535,70 \$
Chambre particulière	1 836,90 \$

Fonctionnement des maisons privées de soins infirmiers – aucune subvention gouvernementale

Une personne âgée peut choisir de vivre dans une maison privée de soins infirmiers et de payer le plein tarif en vigueur. Chaque établissement gère ses propres admissions et ses listes d'attente et fixe ses tarifs. En règle générale, les frais de résidence dans une maison privée de soins infirmiers sont plus élevés que ceux d'une maison subventionnée par le gouvernement.

Fonctionnement des maisons de retraite – aucune subvention gouvernementale

Une maison de retraite est un collectif comptant plusieurs logements qui assure logement et services (repas et ménage) à des personnes âgées. Les maisons de retraite appartiennent à l'entreprise privée et elles ne sont pas gérées par le gouvernement provincial. L'admission dépend en général simplement de la solvabilité du client et de l'absence de pathologies graves nécessitant des soins infirmiers professionnels. Le coût des maisons de retraite varie beaucoup, mais il est généralement moins élevé que celui des maisons de soins infirmiers car on y prodigue moins de soins.

Coût

Type de chambre	Tarif mensuel
Chambre particulière	550,00 \$ à 3 800,00 \$
Appartement d'une chambre	660,00 \$ à 3 900,00 \$

Soins à domicile

Fonctionnement des soins à domicile subventionnés par le gouvernement

Les services de soins à domicile permettent aux personnes âgées de vivre chez elles aussi longtemps que possible. Le soutien à domicile assure une aide pour les activités quotidiennes telles que se laver, s'habiller, faire sa toilette et les petits travaux ménagers. Pour demander des soins à domicile subventionnés par le gouvernement, il faut communiquer avec son centre local de services communautaires (CLSC) qui fera une évaluation des besoins du client. Le CLSC prendra les dispositions nécessaires pour lui procurer les soins voulus. Le nombre maximal d'heures de soins à domicile est de 15 heures par semaine.

Tous les services sont gratuits à l'exception des services d'entretien ménager, de la livraison de repas, de réparations domiciliaires et d'installation de matériel ou d'accessoires fonctionnels. Le coût de ces services additionnels est facturé en fonction du revenu du client (d'après sa déclaration fiscale).

Services privés de soins à domicile – aucune subvention gouvernementale

Les ressources d'aide à domicile étant limitées, de nombreuses personnes âgées n'obtiennent pas de services suffisants du programme subventionné par le gouvernement et elles doivent avoir recours à des services privés de soins à domicile.

Fonctionnement du programme de soins de jour pour adultes

Les programmes de jour pour adultes s'adressent à des personnes ayant des besoins particuliers. Ils sont proposés dans des centres de la collectivité, qui offrent un lieu sûr durant la journée lorsque les membres de la famille ne sont pas disponibles pour s'occuper d'elles. Ces centres sont généralement ouverts du lundi au vendredi (certains le sont aussi le samedi). Les programmes de jour pour adultes peuvent être publics ou privés, avec ou sans but lucratif.

Au Québec, c'est le CLSC qui gère et dirige les programmes de jour pour adultes et en permet la fréquentation.

Aide financière

Les gens qui ont recours aux services d'aide économique (fournis par une entreprise d'économie sociale en aide domestique reconnue pour les fins du programme), peuvent bénéficier d'une aide financière.

	Taux horaire
Aide fixe*	4,00 \$ pour chaque heure de service rendu
Aide variable**	de 1,25 \$ à 10,00 \$ pour chaque heure de service rendu
Montant d'aide maximal (aide fixe + aide variable)***	14,00 \$ l'heure

* Consentie peu importe le revenu familial.

** Ce montant peut être ajouté à celui de l'aide fixe et il est déterminé selon le revenu familial et la situation de la personne admissible.

*** La personne admissible ne paie que la différence entre le tarif exigé par l'entreprise et le montant d'aide qui lui est accordé.

Coût

Type de service	Fourchette provinciale
Préparation de repas à domicile (tarif horaire)	3,00 \$ à 28,95 \$
Soins personnels (se laver et s'habiller) (tarif horaire)	3,00 \$ à 30,00 \$
Soins infirmiers spécialisés (tarif horaire)*	19,50 \$ à 130,00 \$
Compagnie, surveillance (tarif horaire)	3,00 \$ à 28,95 \$

* Le prix dépend de la catégorie de l'infirmière – infirmière autorisée ou infirmière auxiliaire autorisée – qui dispense les soins. Vous reporter au rapport intégral pour les autres services et leur prix.